## EUROVIA STR – Végétalisation d'un ilot central 2003 rue des Crevettes

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

**Vu** la demande de restriction de stationnement et de circulation formulée par la société Eurovia STR, 69134 DARDILLY CEDEX, afin d'effectuer des travaux de création de réfection d'ilot à partir du 27 février 2023 jusqu'au 23 mars 2023 inclus.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

## **ARRETONS**

- Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur la rue des Crevettes
  - -La vitesse sera limitée à 30 km/h,
  - -Alternat de feux
- **Article 2 :** Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.
- Article 3: Le dépassement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux.
- Article 4: La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.
- Article 5: Le présent arrêté sera adressé à :
  - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
  - Monsieur Paul GRARE de la Société Eurovia.
- Article 6 : Certifié exécutoire après notification le 20 février 2023.

Fait à Zuydcoote, le 20 février 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE